

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2019

---

SOUTENIR SERVICES DÉPARTEMENTAUX INCENDIE VALORISER SAPEURS-  
POMPIERS - (N° 1649)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL45

présenté par  
M. Viala, rapporteur

-----

### ARTICLE 4

À l'alinéa 2, après le mot :

« volontaires »,

insérer les mots :

« dont la durée d'engagement est supérieure à cinq ans ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement conditionne l'accès aux emplois réservés de la fonction publique à une durée minimale d'engagement de cinq ans.